

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 SEPTEMBRE 2013

À une séance ordinaire du Conseil municipal d'Adstock tenue le mardi, 3 septembre 2013 à 19h30 en la salle municipale du secteur Saint-Méthode, conformément aux dispositions du Code municipal du Québec, sont présents aux délibérations : monsieur le Maire René Gosselin, madame la conseillère Martine Poulin, messieurs les conseillers Ghislain Vallée, David Blanchette, Denis Marc Gagnon, Michel Rhéaume, Ghislain Jacques,

Tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire René Gosselin.

Le directeur général et secrétaire-trésorier assiste à la séance et agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

Le premier magistrat souhaite la bienvenue aux quelque 45 personnes présentes à cette séance.

13-09-177

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Mot de bienvenue;
3. Adoption de l'ordre du jour;
4. Procès-verbal : adoption des textes;
5. Dépôt des états financiers au 31 août 2013;
6. Autorisation de paiement des dépenses du mois d'août 2013;
7. Adoption du règlement numéro 150-13 amendant le règlement numéro 98-08 afin de soustraire quiconque de l'obligation d'obtenir une permission au préalable pour allumer des pétards et des feux d'artifice;
8. Refinancement des règlements d'emprunt numéro 82-07 et 90-08 : acceptation de l'offre;
9. Règlements d'emprunt numéro 82-07 et 90-08 : conditions de l'emprunt;
10. Entente intervenue concernant les conditions de travail du directeur général et secrétaire-trésorier : adoption et autorisation de signature du document;
11. Révision et actualisation de notre plan municipal de sécurité civile : mandat à la firme «Landry Sécurité Civile Inc.»;
12. Conférence annuelle du loisir municipal : autorisation d'inscription;
13. Étude et décision concernant la demande de dérogation mineure présentée par monsieur Marco Huot;
14. Projet de municipalisation du chemin J.-E.-Fortin : acquisition de parcelles de terrain, mandat au notaire et autorisation de signature;
15. Appui au club Quad dans leur demande au MTQ en vue d'obtenir l'autorisation de circuler sur la rue Notre-Dame Nord entre la rue Principale et la 1^{ère} Avenue Ouest;
16. Bureau municipal : mandat à «Constructions Marquis Poulin» pour la fourniture et l'installation d'une porte contrôlée dans le corridor d'entrée et d'une vitre de protection;
17. Construction du centre communautaire intergénérationnel : recommandation de paiement #2 à l'entrepreneur «Maxima Construction Cité Inc.»;

18. Affaires diverses :
 - 18.1 Fête des couleurs au mont Adstock : demande de participation financière;
19. Correspondance et rapports;
20. Période de questions;
21. Levée ou ajournement de la séance.

Suite à l'ajout présenté au point «Affaires diverses»,
Il est proposé par la conseillère Martine Poulin,
Appuyé par le conseiller Denis Marc Gagnon,
Et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

13-09-178

PROCÈS-VERBAL : ADOPTION DES TEXTES

Puisque tous les membres du conseil présents affirment avoir reçu, dans les délais prescrits par la loi, les textes du procès-verbal de la séance du mois d'août 2013, ceux-ci soutenant les avoir lus et les déclarants conformes aux discussions,

Il est alors proposé par le conseiller David Blanchette,
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,
Et résolu d'approuver les textes tels que présentés.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS AU 31 AOÛT 2013

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose, séance tenante, les états financiers au 31 août 2013. Chacun des élus reçoit son exemplaire.

Monsieur le maire invite chacun des élus municipaux à prendre connaissance des données inscrites aux états financiers. Advenant des questionnements, lors d'une séance de travail subséquente, les réponses pourront être rendues.

13-09-179

DÉPENSES ET APPROBATION DE PAIEMENT

Puisque tous les membres du conseil présents affirment avoir pris connaissance de la liste des dépenses acquittées et à payer pour le mois en cours et s'en déclarent satisfaits,

Il est proposé par le conseiller Ghislain Jacques,
Appuyé par la conseillère Martine Poulin,
Et résolu d'accepter la liste des paiements effectués et d'autoriser le paiement des montants inscrits sur cette liste. Les déboursements totaux du mois se chiffrent à 666 590.75 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

13-09-180

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 150-13 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 98-08 AFIN DE SOUSTRAIRE QUICONQUE DE L'OBLIGATION D'OBTENIR UNE PERMISSION AU PRÉALABLE POUR ALLUMER DES PÉTARDS ET DES FEUX D'ARTIFICE

ATTENDU qu'en vertu de l'article 59 de la *Loi sur les compétences municipales*, la municipalité peut adopter des règlements relatifs aux nuisances;

ATTENDU que le 2 février 2009, le Conseil municipal adoptait le règlement portant le numéro 98-08 concernant les nuisances et applicable par la Sûreté du Québec;

ATTENDU que l'article 15 de ce règlement stipulait expressément qu'il était interdit, en tout temps, d'allumer des pétards et des feux d'artifice. Toutefois, lors d'événements spéciaux, le conseil municipal pouvait, via une résolution, autoriser une telle activité;

ATTENDU qu'il est du pouvoir de la municipalité d'amender son règlement;

ATTENDU que le Conseil Municipal juge opportun d'amender le susdit règlement de nuisances et ainsi soustraire quiconque de l'obligation de demander une permission préalable pour allumer des pétards et des feux d'artifice sur son territoire;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par la conseillère Martine Poulin lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 12 août 2013;

ATTENDU les explications rendues par le directeur général/secrétaire-trésorier concernant la portée des modalités contenues au règlement numéro 150-13;

ATTENDU que tous les membres du conseil ont préalablement reçu, conformément à l'article 445 du code municipal, une copie des textes du règlement;

ATTENDU que les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu, renoncent à sa lecture et s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Ghislain Jacques,

Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu que le règlement portant le numéro 150-13, amendement le règlement numéro 98-08 afin de soustraire quiconque de l'obligation d'obtenir une permission au préalable pour allumer des pétards et des feux d'artifice, soit adopté. (Voir livre des règlements)

Adopté à l'unanimité des conseillers.

13-09-181

REFINANCEMENT DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT NUMÉRO 82-07 ET 90-08 : ACCEPTATION DE L'OFFRE

Il est proposé par le conseiller Ghislain Vallée,

Appuyé par le conseiller David Blanchette,

Et résolu ce qui suit :

QUE la Municipalité d'Adstock accepte l'offre qui lui est faite de la Caisse Desjardins de la Région de Thetford pour son emprunt du 10 septembre 2013 au montant de 122 800 \$ par billets en vertu des règlements d'emprunt numéro 82-07 et 90-08, au pair, échéant en série 5 ans comme suit :

23 300 \$	3.283 %	10 septembre 2014
24 000 \$	3.283 %	10 septembre 2015
24 500 \$	3.283 %	10 septembre 2016
25 200 \$	3.283 %	10 septembre 2017
25 800 \$	3.283 %	10 septembre 2018

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci;

QUE demande soit faite au ministre des Finances et de l'Économie, d'approuver les conditions du présent emprunt, telles que mentionnées ci-haut.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

13-09-182

RÈGLEMENTS D'EMPRUNT NUMÉRO 82-07 ET 90-08 : CONDITIONS DE L'EMPRUNT

ATTENDU que, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité d'Adstock souhaite emprunter, par billet, un montant total de 122 800 \$;

RÈGLEMENT NUMÉRO	POUR UN MONTANT DE \$
82-07	63 800 \$
90-08	59 000 \$

ATTENDU qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,
Appuyé par le conseiller David Blanchette,
Et résolu ce qui suit :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU' un emprunt par billet au montant de 122 800 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéro 82-07 et 90-08 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et le secrétaire-trésorier;

QUE les billets soient datés du 10 septembre 2013;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit:

2014.	23 300 \$
2015.	24 000 \$
2016.	24 500 \$
2017.	25 200 \$
2018.	25 800 \$

Adopté à l'unanimité des conseillers.

13-09-183

ENTENTE INTERVENUE CONCERNANT LES CONDITIONS DE TRAVAIL DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER : ADOPTION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DU DOCUMENT

ATTENDU que l'entente concernant les conditions de travail du directeur général et secrétaire-trésorier s'est terminée le 31 août 2011;

ATTENDU les négociations et l'entente de principe intervenue entre les parties;

ATTENDU l'approbation du contenu de la nouvelle entente par tous les membres du conseil;

ATTENDU qu'il y a lieu d'autoriser la signature du document;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Denis Marc Gagnon,

Appuyé par le conseiller Ghislain Jacques,

Et résolu ce qui suit :

- d'approuver le document contenant les conditions de travail du directeur général/secrétaire-trésorier;
- d'autoriser le maire à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Adstock, l'entente intervenue entre le directeur général et secrétaire-trésorier et le conseil municipal.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

13-09-184

RÉVISION ET ACTUALISATION DE NOTRE PLAN MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE : MANDAT À LA FIRME «LANDRY SÉCURITÉ CIVILE INC.»

ATTENDU l'article 194 de la *Loi sur la sécurité civile*;

ATTENDU que la municipalité d'Adstock désire revoir et actualiser son plan de sécurité civile et d'y consigner des procédures d'alerte et de mobilisation ainsi que des moyens de secours minimaux;

ATTENDU qu'il y a lieu de confier un mandat à des professionnels en la matière;

ATTENDU l'offre de services professionnels datée du 22 août 2013 présentée par la firme « Sécurité Civile Landry Inc. » pour la révision et l'actualisation de notre plan municipal de sécurité civile;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Denis Marc Gagnon,

Appuyé par la conseillère Martine Poulin,

Et résolu de confier, à la firme « Sécurité Civile Landry Inc.» pour un montant de 18 350 \$, taxes en sus, conformément à leur offre de services datée du 22 août 2013, un mandat pour la révision et l'actualisation de notre plan municipal de sécurité civile. Le budget d'opération 2013 prévoyait un montant pour assurer la tenue de cette activité.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

13-09-185

CONFÉRENCE ANNUELLE DU LOISIR MUNICIPAL : AUTORISATION D'INSCRIPTION

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,
Appuyé par le conseiller Ghislain Vallée,
Et résolu d'autoriser monsieur Justin Lessard Nadeau, coordonnateur des loisirs, de la culture et des relations avec les groupes communautaires à s'inscrire à la Conférence annuelle du loisir municipal (CALM) qui sera dispensée à St-Sauveur les 9, 10 et 11 octobre prochain. Il est bien entendu que le coût d'inscription et les frais afférents à cette conférence seront entièrement défrayés par la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

13-09-186

ÉTUDE ET DÉCISION CONCERNANT LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE PRÉSENTÉE PAR MONSIEUR MARCO HUOT

Monsieur Marco Huot, propriétaire du lot 14A-7 du rang 9, canton de Thetford, et plus spécifiquement le 346, rue du Beau-Mont, s'adresse au conseil municipal, via le Comité consultatif d'urbanisme, afin d'obtenir une recommandation favorable concernant une demande de dérogation mineure visant la réduction de la somme des marges de recul latérales, laquelle réduction pourrait lui permettre la reconstruction d'une résidence sur le lot 14A-7. La demande de dérogation repose sur un aspect du règlement, soit la somme des marges de recul latérales imposée pour une construction résidentielle. La réglementation, en vertu de l'article 5.9.2. du règlement numéro 69-07 est spécifiquement d'exclure toute construction ou agrandissement d'un bâtiment résidentiel à l'intérieur de ces marges fixées à 6,1 mètres dans ce secteur.

Monsieur Ghislain Jacques, président et porte-parole du CCU explique que le requérant demande de réduire la somme des marges de recul latérales et lui permettre un empiètement maximal de 0,43 mètre dans la marge latérale dans son point le plus rapproché sur une longueur de 10,06 mètres. La somme des marges latérales restante serait alors établie à 5,67 mètres.

Après avoir pris connaissance du dossier et analysé tous les éléments mis à leur disposition, unanimement, les membres du Comité consultatif recommandent, au conseil municipal, d'accepter la demande de dérogation puisque le requérant ne peut réaliser son projet de façon réglementaire.

Conformément à la procédure de la L.A.U., et plus spécifiquement à l'article 145.6, Monsieur le Maire met à la disposition des personnes intéressées, une période de questions portant uniquement sur le sujet et invite celles-ci à se faire entendre. Aucune personne intéressée ne se prévaut de son droit de se faire entendre sur le sujet.

Suite aux délibérations et à l'avis favorable transmis par le Comité consultatif d'urbanisme,

Il est proposé par le conseiller David Blanchette,
Appuyé par le conseiller Ghislain Jacques,
Et résolu de déroger à l'article 5.9.2 du règlement numéro 69-07 relatif au zonage et d'accorder à monsieur Marco Huot, propriétaire du lot 14A-7 du rang 9, canton de Thetford, l'autorisation d'empiéter de 0,43 mètre dans la marge de recul latérale sur une longueur de 10,06 mètres pour la reconstruction d'une résidence sur ce lot.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

13-09-187

PROJET DE MUNICIPALISATION DU CHEMIN J.-E.-FORTIN : ACQUISITION DE PARCELLES DE TERRAIN, MANDAT AU NOTAIRE ET AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU que la municipalité d'Adstock désire municipaliser le chemin J.-E.-Fortin et qu'elle possède les pouvoirs habilitants pour le faire;

ATTENDU que l'acquisition de l'assiette nécessaire à la municipalisation se fera par don, par achat et ultimement par expropriation;

ATTENDU que certains propriétaires fonciers consentent à vendre, à la municipalité d'Adstock, des parcelles de terrain, lesquelles sont nécessaires à la municipalisation du chemin J.-E.-Fortin;

ATTENDU l'entente intervenue lors de la rencontre du 17 mai 2009 entre les propriétaires fonciers devant céder une parcelle de terrain en ce qui concerne le montant à verser à chacun;

ATTENDU le règlement d'emprunt numéro 147-13 dûment approuvé par le MAMROT pour pourvoir aux paiements des sommes liées à la municipalisation du chemin J.-E.-Fortin;

ATTENDU la description technique des parcelles à céder préparée par Tony Fournier arpenteur-géomètre sous le numéro 1948 de ses minutes;

ATTENDU qu'il y a lieu de confier le mandat de produire les actes légaux de transfert à un notaire, d'autoriser les signatures des documents et les versements aux cessionnaires;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Martine Poulin,

Appuyé par le conseiller Ghislain Vallée,

Et résolu ce qui suit :

- d'acquérir, de certains propriétaires fonciers, les parcelles de terrain nécessaires à la municipalisation du chemin J.-E.-Fortin conformément à la description technique préparée par Tony Fournier, arpenteur-géomètre sous le numéro 1948 de ses minutes;
- d'autoriser le paiement des sommes dues aux cessionnaires conformément à l'entente intervenue entre eux lors de la rencontre tenue le 17 mai 2009;
- de confier à Me Renald Thivierge, notaire, le mandat de produire et d'enregistrer les documents nécessaires aux transferts des propriétés conformément à sa proposition datée du 24 février 2012;
- de défrayer tous les frais associés à cette transaction via le règlement d'emprunt numéro 147-13;
- d'autoriser messieurs le maire et le directeur général/secrétaire-trésorier à signer conjointement, pour et au nom de la municipalité d'Adstock, tous les documents visant la bonne conduite de ce dossier;

Adopté à l'unanimité des conseillers.

13-09-188

APPUI AU CLUB QUAD DANS LEUR DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS EN VUE D'OBTENIR L'AUTORISATION DE CIRCULER SUR LA RUE NOTRE-DAME NORD ENTRE LA RUE PRINCIPALE ET LA 1^{ÈRE} AVENUE OUEST

ATTENDU que la rue Notre-Dame Nord fait partie de la route 269 sous la juridiction du ministère des Transports du Québec;

ATTENDU que le Club Quad Amiante s'adresse au ministère des Transports afin d'obtenir l'autorisation de circuler en véhicules tout-terrain sur une portion de la rue Notre-Dame Nord entre la rue Principale et la 1^{ère} Avenue Ouest dans le secteur Saint-Méthode;

ATTENDU que le Club Quad Amiante s'adresse également à la municipalité d'Adstock afin d'obtenir leur appui au soutien de leur démarche;

ATTENDU que le Club Quad Amiante désire offrir à ses membres et aux visiteurs un accès aux services de restauration, d'essence et autres qui sont présents dans la localité du secteur Saint-Méthode;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,

Appuyé par le conseiller Ghislain Vallée,

Et résolu de signifier, au ministère des Transports du Québec que la Municipalité d'Adstock n'a aucune objection à ce que le MTQ autorise la circulation des véhicules tout-terrain sur une portion de la rue Notre-Dame Nord entre la rue Principale et la 1^{ère} Avenue Ouest dans le secteur Saint-Méthode.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

13-09-189

BUREAU MUNICIPAL : MANDAT À «CONSTRUCTIONS MARQUIS POULIN» POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION D'UNE PORTE DANS LE CORRIDOR D'ENTRÉE ET D'UNE VITRE DE PROTECTION

ATTENDU que certaines personnes circulent, sans s'annoncer, dans les divers bureaux du secrétariat municipal sans qu'aucun dispositif ne les retienne;

ATTENDU que la municipalité est soucieuse de la sécurité des personnes œuvrant au bureau municipal;

ATTENDU que la municipalité désire installer une porte contrôlée dans le corridor d'entrée et une vitre de protection incassable à la réception du bureau municipal;

ATTENDU la soumission présentée par l'entrepreneur «Constructions Marquis Poulin» datée du 23 août 2013 pour la fourniture des matériaux et l'exécution des travaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Ghislain Vallée,

Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu de confier un mandat à l'entrepreneur «Constructions Marquis Poulin», en vertu de sa proposition datée du 23 août 2013, pour la fourniture et l'installation d'une porte contrôlée dans le corridor d'entrée et d'une vitre de protection incassable à la réception du bureau municipal. La dépense pour l'exécution de ce mandat se chiffre à 4 250 \$, taxes en sus.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

13-09-190

**CONSTRUCTION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE INTERGÉNÉRATIONNEL :
RECOMMANDATION DE PAIEMENT #2 À L'ENTREPRENEUR «MAXIMA
CONSTRUCTION CITÉ INC.»**

Sur recommandation écrite datée du 29 août 2013 émanant de la firme André Gagné, architecte,

Il est proposé par le conseiller Ghislain Vallée,
Appuyé par le conseiller Ghislain Jacques,
Et résolu d'accepter la demande de paiement numéro 2 au montant de 169 907 \$ présentée par l'entrepreneur «Maxima Construction Cité Inc.» pour des travaux de construction du centre communautaire intergénérationnel dans le secteur Sacré-Cœur-de-Marie. La présente demande couvre la période des travaux réalisés jusqu'au 29 août 2013.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

AFFAIRES DIVERSES

13-09-191

**FÊTE DES COULEURS AU MONT ADSTOCK : DEMANDE DE PARTICIPATION
FINANCIÈRE**

L'Office de tourisme de la MRC des Appalaches s'adresse à la municipalité d'Adstock afin d'obtenir une participation financière pour l'organisation de la Fête des Couleurs au mont Adstock, laquelle se déroulera du 20 septembre au 6 octobre prochain. Cette participation financière permettra d'offrir gratuitement à la population la remontée mécanique du mont Adstock au cours de cette période.

À cet égard,

Il est proposé par la conseillère Martine Poulin,
Appuyé par le conseiller Denis Marc Gagnon,
Et résolu d'autoriser la dépense et le paiement d'un montant de 500 \$ en guise de subvention à la Fête des Couleurs au mont Adstock qui se tiendra du 20 septembre au 6 octobre prochain permettant ainsi d'utiliser gratuitement la remontée mécanique pour toute la population intéressée par cet événement.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

CORRESPONDANCE ET RAPPORTS

- C1) Les correspondances et les rapports reçus au cours du dernier mois furent transférés électroniquement et/ou présentés aux élus lors d'une séance de travail et/ou préparatoire au conseil municipal.
- C2) Avis de convocation. Monsieur le maire informe l'auditoire que l'assemblée d'organisation de la Coopérative multiservices de Sacré-Cœur-de-Marie aura lieu le mardi 10 septembre 2013 à 19h00 en la salle «Viateur-Routhier» du secteur Sacré-Cœur-de-Marie.

INFORMATIONS MUNICIPALES

- F1) Prochaine séance ordinaire du conseil : mercredi, 2 octobre 2013 à 19h30 en la salle «Viateur-Routhier» du secteur Sacré-Cœur-de-Marie;

- F2) Mise en ligne d'information concernant les élections municipales du 3 novembre prochain en consultant l'onglet citoyen/élections à l'adresse suivante : www.municipaliteadstock.qc.ca

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les contribuables, assistant à la séance, interrogent les membres du conseil sur divers sujets. Séance tenante, les réponses sont rendues.

13-09-192

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé,
Il est proposé par le conseiller Ghislain Vallée,
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,
Et résolu de lever la séance à 21h00.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Au sens de l'article 142(2) du Code municipal, en apposant sa signature au bas du présent procès-verbal, monsieur le maire reconnaît avoir signé toutes et chacune des résolutions y apparaissant.

Monsieur le maire,

Le directeur général/
secrétaire-trésorier

René Gosselin

Jean-Rock Turgeon

irt